



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6614

Classes résidentielles d'Immersion artistiques - CRIA

du 16/04/2018

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : 5^{ème} et 6^{ème} primaire

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 15/04/2018
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

CRIA

Destinataires de la circulaire

- - Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental subventionné, ordinaire et spécialisé ,
- Aux chefs d'établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental organisé par la fédération wallonie-Bruxelles, ordinaire et subventionné;.....
- Aux Directions des Centres Psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles..
- Aux Fonctionnaires généraux et Chefs de service des Administrations et Directions générales de la Fédération Wallonie-Bruxelles..

Pour information :

- A Monsieur l'Administrateur général de l'AGERS;
- Aux membres des services de l'inspection de l'enseignement fondamental, spécialisé et artistique;
- Aux organisations représentatives d'associations de parents;
- Aux Directions des CPMS organisés ou subventionnés;
- Aux Gouverneurs de Province;
- Aux Bougmestres;
- Aux organisations syndicales.

- Aux membres du Service de l'Inspection...
- Aux Associations de Parents...

Signataire

Ministre /

Administration : Secrétariat général

Personnes de contact

Service ou Association : Cellule Culture-Enseignement

Nom et prénom	Téléphone	Email
POLET Jacqueline	081/559.385	jacqueline.polet@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Centre culturel Marcel Hicter "La Marlagne"		
Calogero CANTA	081/559.385	calogero.canta@cfwb.be

Madame la Directrice,

Madame la Préfète,

Monsieur le Directeur,

Monsieur le Préfet

La Culture à l'école représente un enjeu essentiel dans le processus d'apprentissage. Le décret « Culture – Ecole » du 24 mars 2006 invite à tisser des liens entre les matières scolaires et des langages artistiques comme la musique, les lettres, les arts plastiques, les arts numériques, ou les arts audiovisuels tels que le cinéma et les médias.

Afin de poursuivre ces objectifs, La Marlagne a élaboré un projet artistique intitulé « Les Classes Résidentielles d'Immersion Artistique » (En abrégé CRIA) à l'attention des élèves de cinquième et de sixième années de l'enseignement primaire.

Les différentes activités proposées permettent de construire des synergies entre l'école et la culture en mettant les élèves en contact avec des œuvres et des artistes. Elles suscitent en eux la créativité, l'expérimentation et la découverte. Elles se fondent sur le principe de la démocratie culturelle sur la base d'un partenariat artiste-enseignant et artiste-élève.

Dans l'objectif de sensibiliser au mieux les membres de la communauté éducative et de favoriser au plus tôt l'éveil à la culture, je vous invite à diffuser cette circulaire auprès des enseignant(e)s susceptibles d'être intéressé(e)s par cette initiative.

Vous trouverez toutes les informations et modalités pratiques en annexe à la présente circulaire.

Le Secrétaire général

Frédéric DELCOR

Classes Résidentielles D'Immersion Artistique
(C.R.I.A.)
DESCRIPTIF DU PROJET PEDAGOGIQUE

RÉCAPITULATIF DU PROJET
NOM DU PROJET

20 mars 2018

Classes Résidentielles d'Immersion Artistique

- Les objectifs poursuivis

La culture à l'école représente un enjeu essentiel pour La Fédération Wallonie-Bruxelles et pour les politiques culturelles. C'est pourquoi, le Centre culturel Marcel HICTER a élaboré un projet artistique (les Classes Résidentielles d'Immersion Artistique) à l'attention des enfants du degré supérieur de l'enseignement fondamental. Ce projet artistique vise à permettre aux jeunes de vivre un processus artistique en lien avec une thématique choisie. Il encourage aussi l'accès à la créativité et à la découverte culturelle. C'est un projet qui se fonde sur le principe de la démocratie culturelle en privilégiant les partenariats artistes-enseignants et artistes-enfants. Les CRIA sont l'un des multiples dispositifs proposés aux écoles pour intégrer la culture au cœur des apprentissages à l'école.

Plus concrètement, ce projet se base sur trois composantes, à savoir : des connaissances, des pratiques artistiques et des rencontres artistiques (avec des artistes et des œuvres).

L'équipe pédagogique de La Marlagne sélectionne des thématiques dont le développement peut servir de support à l'apprentissage de savoirs, de savoir-faire ou savoir-être dans plusieurs disciplines et à toutes les étapes du parcours scolaire. Les programmes des CRIA sont réalisés en partenariat avec des opérateurs culturels soutenus par l'Administration générale de la Culture.

Six CRIA ont déjà été organisées avec succès à La Marlagne. De nouvelles thématiques sont actuellement développées pour enrichir la diversité de ces CRIA.

- Les dates des CRIA pour l'année scolaire 2018-2019

- Du 22 au 26 octobre 2018 : CRIA musique « Du Cri à l'électro »
- Du 14 au 18 janvier 2019 : CRIA arts de la scène « C'est notre scène ! »
- Du 1er au 5 avril 2019 : CRIA développement durable et récup 'art « Dessine-moi une petite empreinte »

- L'identification du public concerné

Pour les élèves de 5ème et 6ème années de l'enseignement primaire accompagnés de leurs titulaires.

- Montant du séjour

150 € par enfant. Ce prix comprend l'hébergement et l'encadrement des enfants assuré par une équipe d'animateurs professionnels sélectionnés par l'opérateur culturel. Gratuité pour les enseignants.

- Des Enfants créateurs, citoyens, impliqués dans un processus participatif...

Les CRIA proposent ces modules à des groupes de plus ou moins 130 élèves composés dans le respect de la diversité sociale et des réseaux.

Pour chaque thématique des CRIA, les enfants vivent pendant une semaine une passionnante aventure artistique qui leur permet de découvrir leur potentiel créatif, leur capacité d'expression, le dépassement de soi dans le respect et l'harmonie collective.

Les enfants assistent aussi à des spectacles d'une remarquable qualité et rencontrent des artistes qui leur ouvrent les portes de leurs univers.

Le travail en ateliers avec des groupes composés d'une vingtaine d'élèves (provenant de toutes les écoles participantes) permet que dans un même lieu, élèves, artistes, enseignants et animateurs participent ensemble à un projet pour expérimenter, créer, s'exprimer, se découvrir et s'émerveiller...

Tous les documents relatifs à l'organisation des CRIA : la circulaire CRIA, le formulaire d'inscription, les informations pratiques relatives à l'hébergement et à l'infrastructure du centre sont sur le site de La Marlagne, dans la rubrique Séjours pédagogiques sous l'onglet « Les Classes Résidentielles d'Immersion artistique (C.R.I.A.) ».

<http://www.lamarlagne.cfwb.be>

La page Facebook de La Marlagne permet d'avoir une illustration du succès des CRIA musique (« Du Cri à l'Electro ») et arts visuels (« Fais-moi une scène ! »).

<https://www.facebook.com/lamarlagne/>

- Modalités d'inscription

- La sélection des écoles sera faite sur base de leur intérêt pour la thématique de la CRIA proposée et du projet pédagogique de l'école.

- Au moins un(e) enseignant(e) de chaque classe inscrite est motivé(e) à s'engager par la mise en place de la préparation du projet au sein de sa classe.

- La candidature de votre école envisage des prolongements aux expériences vécues à La Marlagne durant le reste de l'année scolaire accordant à la culture une vraie place à l'école.

- Les enseignant(e)s inscrits à une CRIA sont autorisé(e)s à participer à :

- Une séance d'information et de prise de connaissance du projet CRIA ;

- Une demi-journée de rencontres et de préparation à la CRIA avec les organisateurs (opérateur culturel-équipe pédagogique de La Marlagne) dans les semaines précédant le séjour à La Marlagne ;

- Une séance d'évaluation du projet organisée au sein votre école, dans les deux mois suivant la fin de la CRIA ;

- Une demi-journée d'échanges de pratiques et de partage d'expériences entre les écoles ayant participé au projet et ce, avant la fin de l'année scolaire ;

- Merci de veiller à ce que :

- Les documents qui vous seront remis, soient complétés par les parents des élèves et les enseignants des classes concernées dans les délais fixés par La Marlagne ;

- Le dossier de candidature complet soit remis dans les délais impartis.

- Etapes de la procédure :

1. Envoyez votre dossier (formulaire plus lettre de motivation) par courriel via le formulaire de candidature, en annexe, à l'adresse : jacqueline.polet@cfwb.be au plus tard à la date indiquée pour chaque CRIA

- 31 mai 2018 pour la CRIA musique

- 31 octobre 2018 pour la CRIA Arts de la scène

- 20 novembre 2018 pour la CRIA Développement durable & Récup 'Art.

2. Votre candidature sera soumise à un comité de sélection qui l'examinera sur base des critères de participation et de sélection énoncés plus haut.

3. Les écoles sélectionnées seront averties par mail au plus tard le 15 juin 2018.

ORGANISATION

Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de la Culture

Service général de l'Education permanente et de la Jeunesse

Centre culturel Marcel HICTER - la Marlagne -

CONTACTS

Centre culturel Marcel HICTER - La Marlagne -

Chemin des Marronniers, 26

5100 WÉPION

www.lamarlagne.cfwb.be

Calogero CANTA

Gestionnaire

calogero.canta@cfwb.be

081/559.381

Jacqueline POLET
Détachée pédagogique
jacqueline.polet@cfwb.be
081/559.385

Classe Résidentielle d'Immersion Artistique FORMULAIRE D'INSCRIPTION

THÉMATIQUES

- Merci de cocher la case correspondante
- Musique : date limite d'envoi le 31 mai 2018
- Arts de la scène: date limite d'envoi le 31 octobre 2018
- Développement & Récup 'Art: date limite d'envoi le 20 novembre 2018

INFORMATIONS

Nom de l'Établissement scolaire :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Nom et Prénom du chef d'établissement :

Adresse mail :

Téléphone :

Réseau : WBE CPEONS/CECP FELSI SeGEC

Nombre total d'élèves :

Nombre total de classes :

Classe

(année)

Nom et prénom

de l'enseignant(e) Adresse mail Téléphone

ENGAGEMENTS

Pourriez-vous confirmez les engagements suivants en cochant les cases correspondantes :

- Vous vous engagez et autorisez les membres de votre équipe éducative à participer à :
 - Une séance d'information et de prise de connaissance du projet CRIA
 - Une demi-journée de rencontres et de préparation à la CRIA avec les organisateurs (opérateur culturel-équipe pédagogique de La Marlagne) dans les semaines précédant le séjour à La Marlagne.
 - Une séance d'évaluation du projet organisée au sein votre école, dans les deux mois suivant la fin de la CRIA
 - Une demi-journée d'échanges de pratiques et de partage d'expériences entre les écoles ayant participé au projet et ce, avant la fin de l'année scolaire
- Vous vous engagez à ce que :
 - Les documents qui vous seront remis, soient complétés par les parents des élèves et les enseignants des classes concernées dans les délais fixés par La Marlagne

- Le dossier de candidature complet soit remis dans les délais impartis.
- Ce formulaire est à renvoyer par courriel à l'adresse : jacqueline.polet@cfwb.be

Madame,
Monsieur,

La Culture à l'école représente un enjeu essentiel dans le processus d'apprentissage. Le décret « Culture – Ecole » du 24 mars 2006 invite à tisser des liens entre les matières scolaires et des langages artistiques comme la musique, les lettres, les arts plastiques, les arts numériques, ou les arts audiovisuels tels que le cinéma et les médias.

Afin de poursuivre ces objectifs, *La Marlagne*¹ a élaboré un projet artistique intitulé « Les Classes Résidentielles d'Immersion Artistique » (*En abrégé CRIA*) à l'attention des élèves de cinquième et de sixième années de l'enseignement primaire.

Les différentes activités proposées permettent de construire des synergies entre l'école et la culture en mettant les élèves en contact avec des œuvres et des artistes. Elles suscitent en eux la créativité, l'expérimentation et la découverte. Elles se fondent sur le principe de la démocratie culturelle sur la base d'un partenariat artiste-enseignant et artiste-élève.

Dans l'objectif de sensibiliser au mieux les membres de la communauté éducative et de favoriser au plus tôt l'éveil à la culture, je vous invite à diffuser cette circulaire auprès des enseignant(e)s susceptibles d'être intéressé(e)s par cette initiative.

Vous trouverez toutes les informations et modalités pratiques en annexe à la présente circulaire.

¹ *La Marlagne* - Chemin des Marronniers, 26 à 5100 Wépion - Tél: 081/ 46 05 36 - Fax: 081/ 46 26 66
www.lamarlagne.cfwb.be

Les Classes résidentielles d'Immersion artistique - CRIA

1- Les objectifs poursuivis :

- Permettre aux jeunes de vivre un processus artistique en lien avec une thématique choisie ;
- Intégrer la culture au cœur des apprentissages à l'école ;
- Mettre en œuvre des compétences transversales au service des savoirs, du savoir-faire et savoir-être.

2- Les dates des CRIA pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Du 22 au 26 octobre 2018 : CRIA musique « Du Cri à l'électro »
- Du 14 au 18 janvier 2019 : CRIA arts de la scène « Ensemble sur scène »
- Du 1er au 5 avril 2019 : CRIA développement durable et récup'art « Dessine-moi une petite empreinte »

3- Public cible :

Les élèves de 5ème et de 6ème années de l'enseignement primaire accompagnés de leurs titulaires.

4- Partenaires :

- Associations culturelles reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles

5- Modalités d'inscription

La sélection des écoles se base sur leur intérêt pour la thématique de la CRIA proposée (en fonction du projet pédagogique de l'école), de la mixité des écoles et de la diversité géographique.

Le nombre maximal d'élèves requis pour une CRIA étant limité à 130, La *Marlagne* favorisera les écoles ayant marqué leur intérêt en premier.

Priorité donnée aux écoles n'ayant jamais participé au projet CRIA.

Les enseignants qui désirent inscrire leur(s) classe(s) à une Classe Résidentielle d'Immersion Artistique peuvent envoyer une lettre de motivation expliquant leur intérêt pour le projet CRIA ainsi que le projet pédagogique de leur école.

Cette lettre de motivation sera évaluée par l'équipe pédagogique de La *Marlagne* avant approbation et inscription au tableau de réservations.